

des Princes &c. Juillet 1718. 27

pagnie est quelquefois obligée de se relâcher, *enregistrer* elle ne cede qu'à la nécessité. Le refus qu'elle *l'Edit des 4.* a fait d'enregistrer les Lettres Patentes pour *sois par* le rétablissement des quatre sols par livre sur *livre.* les Fermes, dont nous fîmes mention le mois dernier page 513. a failli à attirer un nouvel orage sur cette Province; & ce n'a été qu'à la vûe de 4000. hommes que la Cour y avoit envoyez pour se faire obéir, qu'elle a accordé l'enregistrement que l'on demandoit. Mr. le President de Rochefort & un Conseiller qui s'y étoient opposez de toutes leurs forces, ont été les seules victimes dans cette occasion, le premier ayant été relegué à *Auch*, & le second à *Nîmes*; après quoi on a fait retirer les Troupes qui ont été renvoyées dans leurs quartiers. La tranquillité apparante qui regne depuis ce tems-là en ce País a porté S. M. à accorder la permission aux Etats de cette Province, de se rassembler de nouveau au commencement du mois de Juillet prochain.

III. Mr. de Brillac premier President de ce Parlement, (& non Mr. Dodun, ainsi qu'on l'avoit dit dans un des précédens Journaux,) qui pendant les troubles de la Province étoit resté à la Cour, prit congé du Roi au commencement du mois dernier pour retourner à *Rennes*. Mais étant arrivé à *Dreux*, il trouva un Exemot des Gardes qui lui remit une Lettre de Cachet, par laquelle il lui étoit enjoint de se retirer dans une de ses Terres, avec défense d'en sortir qu'il n'aye reçu de nouveaux ordres de la Cour.

IV. Les Etats de Bourgogne s'assemblerent à *Dijon* Capitale de cette Province vers
le